

Adapter notre intervention aux hommes autochtones

# Comprendre et compatir pour mieux intervenir



2021



# Emphase

Entraide Mauricie-Centre-du-Québec  
pour hommes agressés sexuellement  
dans l'enfance.

Emphase  
1060, rue Saint-François-Xavier, bureau 350  
Trois-Rivières, Québec  
G9A 1R8

Téléphone : 819 519-4273  
Téléphone sans frais : 1 855 519-4273

[info@emphasemcq.org](mailto:info@emphasemcq.org)  
[www.emphasemcq.org](http://www.emphasemcq.org)

## Remerciements

Cette publication a été réalisée et produite par Entraide Mauricie-Centre-du-Québec pour hommes agressés sexuellement dans l'enfance (EMPHASE) et publiée par la contribution financière du Secrétariat aux Affaires autochtones du Québec

**Secrétariat  
aux affaires  
autochtones**

Québec 

**Emphase tient à remercier toutes les personnes qui ont contribué à l'une ou l'autre des étapes de réalisation de ce document.**

# Sommaire

## 03

Mise en contexte

## 04

Luttes,  
blessures et  
freins à la  
demande d'aide  
des hommes  
autochtones

## 15

Les pistes  
d'intervention à  
privilégier pour  
favoriser la  
guérison des  
hommes autochtones

## 19

Quelques  
ressources  
culturellement  
sécurisantes en  
Mauricie et au  
Centre-du-Québec.

## 20

Références



# Mise en contexte

**En tant que ressource allochtone qui travaille à améliorer le bien-être personnel et social des hommes ayant subi des agressions sexuelles sur les 42 369 km<sup>2</sup> de terres que couvrent la Mauricie et le Centre-du-Québec, Emphase reconnaît son manque de connaissances concernant les Premières Nations qui y vivent et y évoluent.**

Cette méconnaissance, ajoutée au désir de l'organisme d'offrir des services adaptés aux besoins et aux réalités des hommes autochtones ayant subi des agressions sexuelles, nous ont poussé à aller à leur rencontre et à celle des Premières Nations dont ils sont issus.

L'outil que voici, témoigne de ce que nous avons retenu des lectures et des échanges réalisés entre la mi-juin et la fin novembre 2021, dans l'optique de rendre culturellement sécuritaires nos services pour les hommes autochtones qui en ont besoin.

Au départ, les cibles visées par cet outil étaient de :

- Mieux connaître et comprendre les réalités des Premières Nations au Québec ;
- Mieux connaître les 4 communautés autochtones, et les autochtones vivant en milieu urbain, de la Mauricie et du Centre-du-Québec ;
- Identifier les barrages qui se dressent sur les chemins de la guérison des hommes autochtones de la région ;
- Identifier les pistes d'intervention à emprunter pour favoriser la guérison de ces hommes ;
- Identifier les ressources offrant des services culturellement sécurisant aux autochtones vivant en Mauricie ou au Centre-du-Québec.

En cours de projet, nous avons dû, pour des raisons pratiques, limiter la rédaction du document à l'identification d'évènements historiques qui ont contribué à rendre les hommes autochtones méfiants envers les ressources allochtones ; à l'évocation d'autres freins possibles à la demande d'aide en matière d'agression sexuelle ; à la présentation de quelques principes généraux à connaître pour faciliter l'utilisation des services par les hommes autochtones, et à l'énumération de quelques ressources culturellement sécurisantes pour ceux qui vivent en Mauricie et au Centre-du-Québec.

# Luttes, blessures et freins à la demande d'aide des hommes autochtones

Pour bien comprendre les freins à la demande d'aide actuelle des hommes autochtones, il faut prendre en compte les impacts de différents événements historiques sur leurs ancêtres et sur eux.

Dans cette section, vous trouverez des tableaux présentant ces événements historiques et certains de leurs impacts sur les Premières Nations.

## Les débuts des Premières Nations sur le continent

Événements historiques	Impacts sur les Premières Nations
Plus de 100 000 ans avant notre ère – Établissement des premiers humains sur le continent que nous connaissons sous le nom d'Amérique.	
Entre 50 000 et 10 000 avant notre ère – Successions de migrations des ancêtres des membres des Premières Nations en « Amérique ».	<ul style="list-style-type: none"><li>• Établissement sur ces terres.</li><li>• Métissages probables avec les humains vivants déjà sur place.</li><li>• Développement des cultures et des langues des Premières Nations.</li></ul>

## Les premiers contacts avec des explorateurs européens

### Événements historiques

11e siècle de notre ère – Établissement, de courte durée, d'une première colonie provenant de la Scandinavie en « Amérique du Nord à l'Anse aux Meadows sur l'île de Terre-Neuve ».

Entre le 11e et le 16e siècle – Excursions estivales sporadiques du Nouveau Monde par des pêcheurs originaires du Pays basque, de Bretagne, d'autres régions de la France, d'Espagne, du Portugal, d'Irlande et d'Angleterre :

- Trocs particulièrement liés à la pêche à la morue.
- Commerce officieux de fourrures et de marchandises européennes.

### Impacts sur les Premières Nations

Pas de contacts significatifs mais ouvre la voie à la migration européenne.

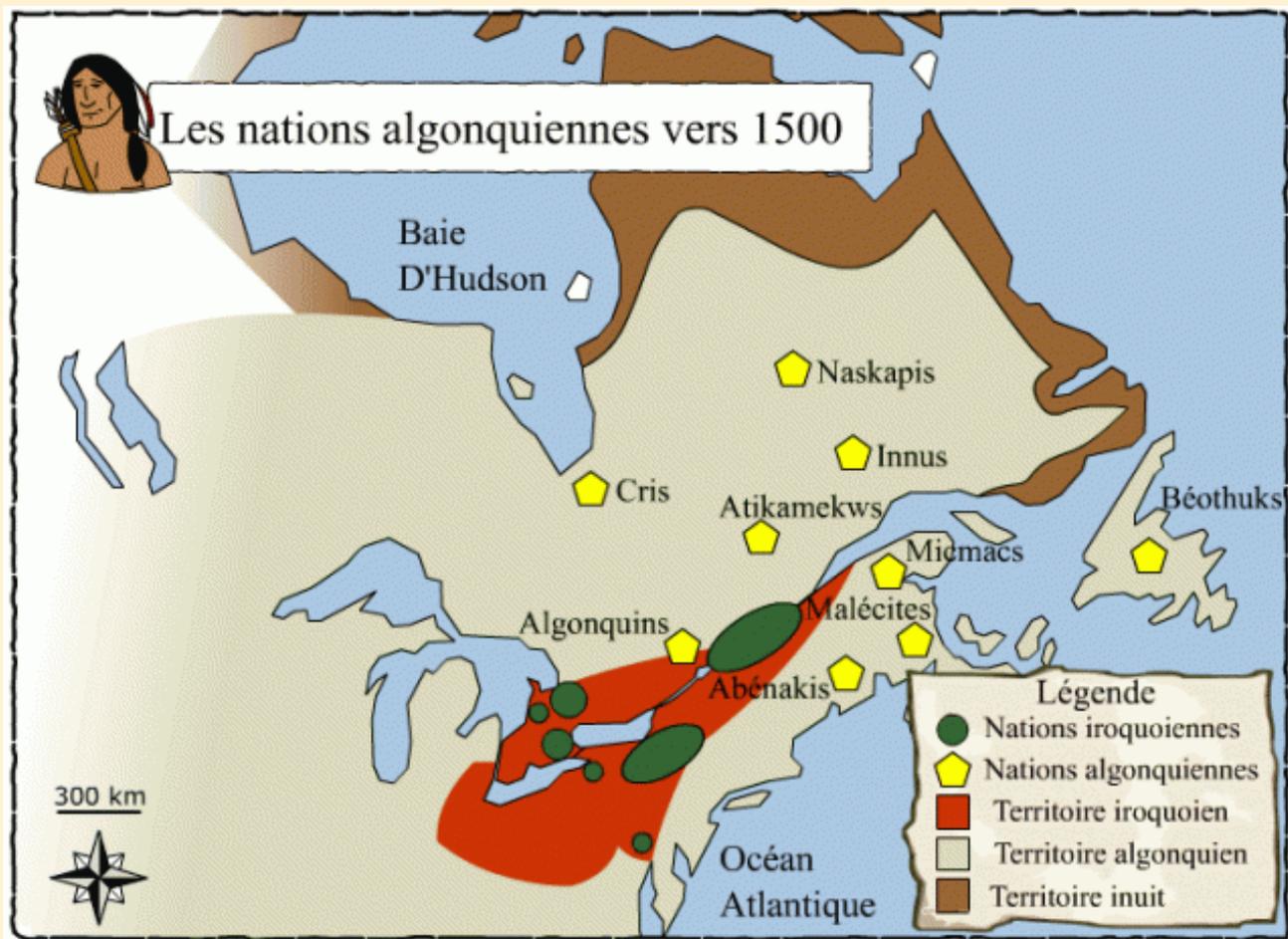
Les Mi'kmaq, les Malécites et les Passamaquoddy de la côte Est découvrent les marchandises européennes.

Les trois cartes des pages suivantes montrent la diminution radicale des territoires atikamekws et abénaquis/waban-aki depuis les débuts de la colonisation du nouveau continent jusqu'à nos jours. Nous pouvons constater qu'à l'arrivée de nos ancêtres européens, les Atikamekws et les Abénakis partageaient de très vastes espaces avec d'autres Premières Nations. Étant des peuples nomades de la famille algonquienne, leur territoire dépassait les frontières du Québec actuel et n'était délimité que par l'occupation des peuples sédentaires des Inuits et des Premières Nations de la famille iroquoise.

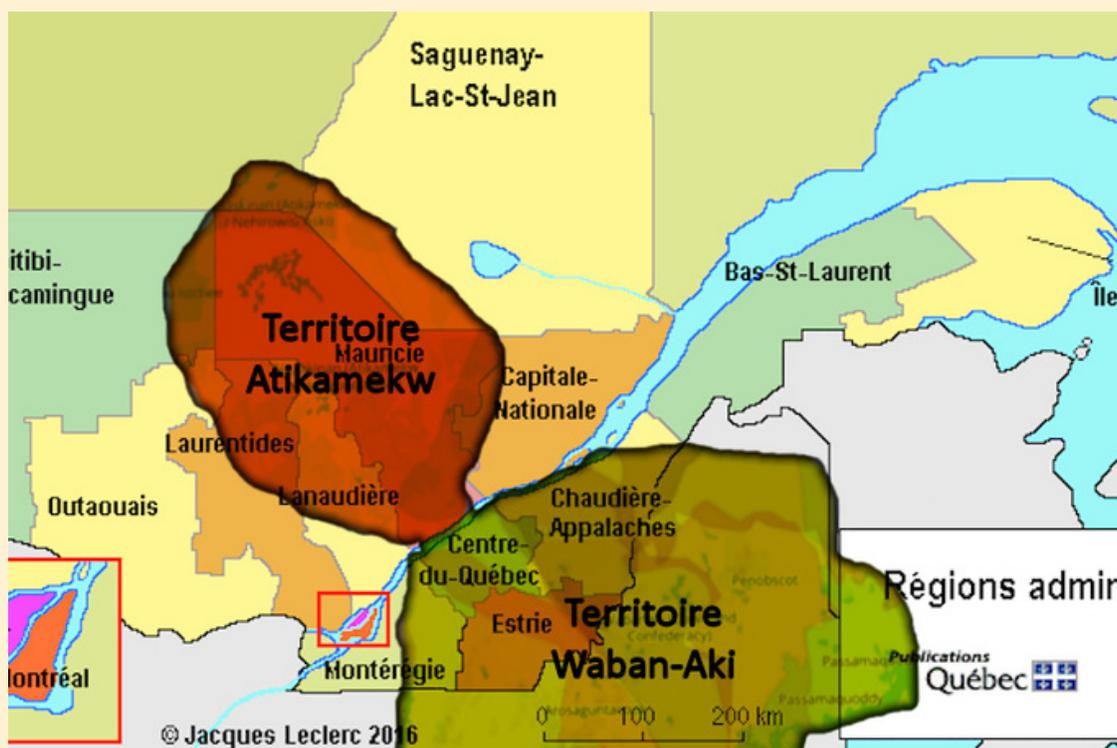
Au fil du temps, le territoire atikamekw s'est précisé pour couvrir un peu plus que la région actuelle de la Mauricie. Quant aux Abénakis, leur territoire s'étendait sur la totalité des régions actuelles du Centre-du-Québec et de l'Estrie, ainsi que sur une très grande partie de la Montérégie, de Chaudière-Appalaches, de l'Ontario et de certains états américains de la côte Est.

Aujourd'hui, en Mauricie et au Centre-du-Québec, les seules terres atikamekws et abénaquises qui sont officiellement reconnues par nos autorités politiques et réservées pour l'usage de ces peuples sont les réserves d'Opitciwan, de Wemotaci, d'Odanak et de Wôlinak.

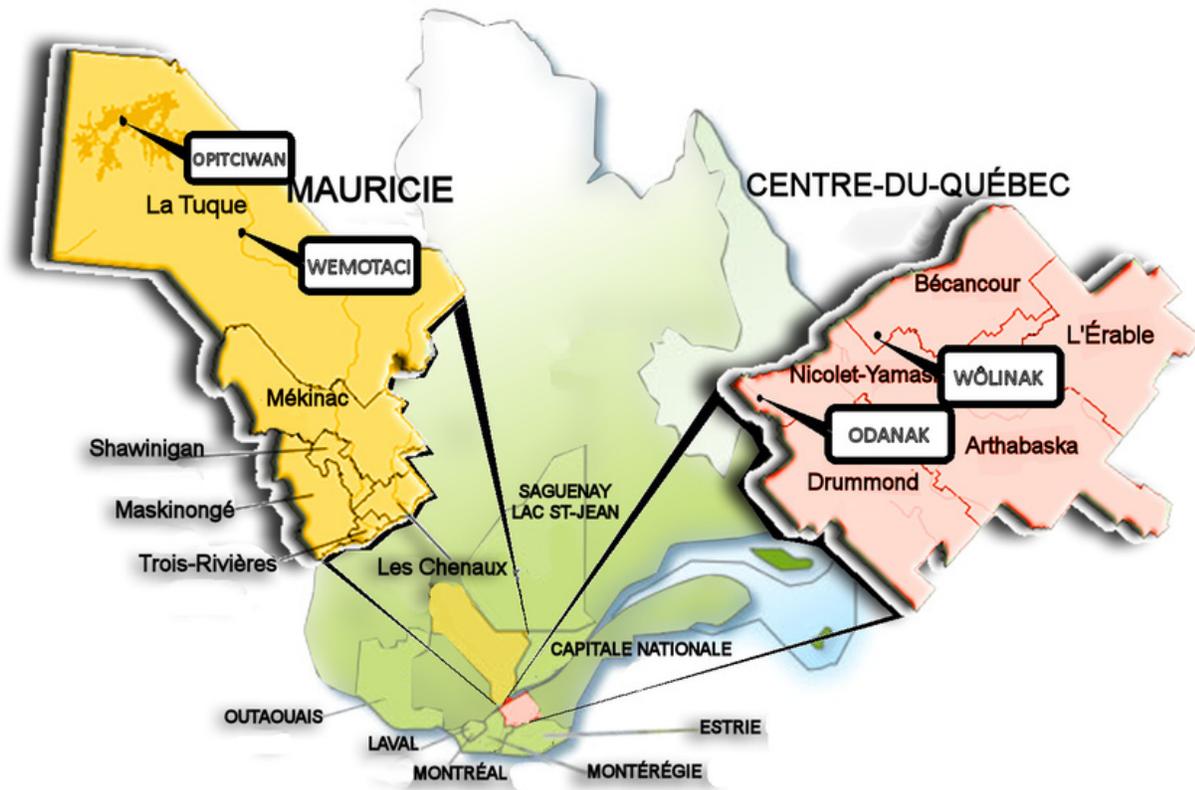
Sachant cela, peut-on s'étonner encore du sentiment d'injustice et de la méfiance que plusieurs autochtones peuvent avoir envers nos institutions.



Territoires atikamekw et waban-aki superposés à la Mauricie et au Centre-du-Québec



# Terres réservées aux atikamekw et waban-aki encore aujourd'hui



## Colonisation des terres et débuts de la cohabitation des immigrants européens et des Premières Nations

### Événements historiques

1534 – Arrivée des Français sur les terres où vivent les Premières Nations :

- Les nouveaux arrivants plantent des croix à différents endroits pour s'appropriier les terres en question au nom du roi de France.
- Les Français veulent soumettre les autochtones à leur autorité et les assimiler.

1534 et 1701 – Alliances commerciales et militaires, par des traités de paix et d'amitié entre les colons français et les membres des Premières Nations :

- Les membres des Premières Nations sont considérés comme des alliés et non comme des « sujets du roi ».
- Affrontements violents entre Premières Nations ayant des alliés différents (Français/Britanniques).

1701 – Traité de Grande Paix signé par la France et 40 Premières Nations.

1701-1763 – Augmentation de la concurrence entre Français et Britanniques pour le contrôle des riches régions intérieures de l'Amérique du Nord :

- Nouvelles guerres et luttes de pouvoir avec besoin d'alliés des Premières Nations, dont la Guerre de Sept ans (1756-1763).

1763 – Proclamation royale :

- Restriction stricte à l'établissement ou l'agrandissement des colonies vers l'ouest.
- Seuls des représentants choisis par la Couronne peuvent établir des traités et ententes avec les Premières Nations.

### Impacts sur les Premières Nations

Résistance aux tentatives d'assimilation.

- Métissage des cultures et de certains individus.
- Décimation de plusieurs membres des Premières Nations dus aux maladies ramenées de l'Europe par les colons (tuberculose, variole, rougeole).
- Décès et pertes de territoires dus aux affrontements violents entre Premières Nations.

- Partage des terres par les Premières Nations à l'image d'un « plat avec deux cuillères ».

- Décès de plusieurs membres des Premières Nations dus aux alliances militaires divergentes.

- Reconnaissance publique des droits des Premières Nations en matière de terres et de titre.
- Maintien de leurs us et coutumes, de leurs systèmes politiques et commerciaux, de leurs langues.



Photo : Steeve Bérubé, Atikamekw de cinquième génération.

## Colonisation des terres et débuts de la cohabitation des immigrants européens et des Premières Nations

### Événements historiques

1763-1862 – La Couronne britannique maintient les alliances avec les Premières Nations par nécessité :

- Aident à se défendre contre la menace naissante des États-Unis d'Amérique avant, pendant et un peu après la guerre d'Indépendance, car plus nombreux que les colons.
- De nouveaux colons immigreront après cette guerre et la proportion colons/autochtones s'inverse, demandant plus de terres pour les sujets de la Couronne.

### Impacts sur les Premières Nations

- Dédommagement de certaines Premières Nations alliées qui ont perdu leurs terres lors de la guerre d'Indépendance.
- Cessions par traités de certaines de leurs terres par d'autres Premières Nations le long du fleuve Saint-Laurent.
- Perte de terres et de territoires de chasse au profit des colonies.

## Lois et mesures pour « civiliser l'Indien »

### Événements historiques

1839 – Loi sur la protection des terres de la Couronne :

- Le gouvernement devient le gardien de toutes les terres publiques, incluant les terres des réserves indiennes.

1850 – Autre loi pour protéger les intérêts des Premières Nations :

- Restreint les intrusions et l'empiètement sur les terres de réserves;
- Définit qui est « Indien »;
- Exonère d'impôt les membres des Premières Nations et les protègent contre les créanciers.

1857 – L'Acte pour encourager la civilisation graduelle des tribus sauvages en cette Province, et pour amender les lois relatives aux Sauvages :

- Offre des terres et incitatifs financiers contre une renonciation au mode de vie traditionnel et par l'adoption d'habitudes de vie « civilisées »;
- Exige que les Indiens inscrits de sexe masculin, âgés de 21 ans et plus, sachent lire, écrire et parler l'anglais ou le français, et qu'ils choisissent un nom de famille approuvé par le gouvernement.

1857 à 1996 – Les pensionnats :

- Enseignement semblable à celui des enfants canadiens avec les mêmes matières;
- Forcent les enfants à renoncer à leurs langues, tenues, religion et modes de vie traditionnels;
- Deviennent obligatoires pour tous les enfants des Premières Nations âgés de 7 à 16 ans à partir de 1920.

### Impacts sur les Premières Nations

- Protection des terres des réserves contre des pionniers.

- Protection des terres des réserves contre tout intrus « non-Indien ».
- Perte de l'identité « d'Indien » par certains membres des Premières Nations.

- Perte du statut « d'Indien » de plusieurs membres des Premières Nations.

- Perte d'identité et de repères;
- Traumatismes liés aux maltraitances infligées sur plusieurs années (violences psychologique, spirituel, physique, sexuelle);
- Traumatismes liés aux décès de membres de la fratrie et d'amis par suicide, maladies infectieuses (non ou mal soignées) et mauvais traitements;
- Coupures générationnelles (honte induite par le personnel des pensionnats face aux parents qui vivent selon leurs traditions);
- Familles dysfonctionnelles dues à l'absence de modèles parentaux sains et aux traumatismes liés aux séjours au pensionnat;
- Toxicomanie, dépendances;
- Problèmes de santé mentale, tentatives de suicide et suicides complétés;
- Violences sociale, familiale, conjugale, incarcération/judiciarisation;
- Itinérance.

## Événements historiques

1867 – création de la Confédération canadienne :

- Le fédéral se donne le pouvoir de légiférer sur « les Indiens et les terres réservées aux Indiens ».

1876 à 1927 – Loi sur les Indiens et ses modifications quasi annuelles (qui imposent des contrôles de plus en plus stricts sur la vie des « Indiens ») :

- Gestion des terres, des ressources et de l'argent des « Indiens » par le ministère fédéral des Affaires indiennes);
- Contrôle de l'accès aux substances intoxicantes;
- Promotion de la « civilisation » :
  - Prévoit différentes manières d'être perçus comme émancipés (de ne plus être considérés comme autochtones selon la loi)
  - À partir de 1920, le gouvernement peut émanciper des individus sans qu'ils le demandent ou y consentent;
  - Interdit les cérémonies spirituelles et religieuses;
  - Vêto du ministère sur les décisions prises par les conseils de bande.

## Impacts sur les Premières Nations

- Exclusion des Premières Nations à cet événement (ne sont ni présentes, ni consultées).
- Les membres des Premières Nations sont considérés comme des citoyens mineurs aux yeux de l'État, et sont de plus en plus victimes de racisme par les autorités et la population.
- Perte du droit de vote pour les femmes des Premières Nations au sein de leur propre communauté.
- Les femmes des Premières Nations qui épousent des « non-Indiens », perdent leur statut, de même que leurs descendants :
  - Doivent quitter leur communauté;
  - Ne peuvent plus participer à la vie politique de leur communauté;
  - Ne peuvent plus maintenir ni faire progresser leur culture (même pas avec leurs descendants);
  - Ne peuvent être enterrées dans leur communauté.
- Perte du droit de déterminer qui peut faire partie de la communauté.
- Limitations importantes de ce qu'ils peuvent faire sur les plans social, politique, financier et spirituel.
- Perte automatique du statut « d'Indien » dans plusieurs contextes (par exemple, obtention d'un grade universitaire).
- Perte du droit à l'autodétermination.
- Pauvreté, malnutrition (ne peuvent plus chasser/pêcher selon leurs modes de vie traditionnels/n'ont plus aussi facilement accès aux territoires de chasse, et sont maintenus dans des conditions de vie misérable par les autorités).
- Perte d'identité et de repères.
- Toxicomanie, dépendances.
- Problèmes de santé mentale, tentatives de suicide/suicide.
- Violence sociale, familiale, conjugale, incarcération/judiciarisation.
- Itinérance.

## Lois et mesures pour « civiliser l'Indien »

Événements historiques	Impacts sur les Premières Nations
1960 – La rafles des années 60 : <ul style="list-style-type: none"><li>• Des milliers d'enfants autochtones sont retirés de leurs familles par des travailleurs sociaux des gouvernements fédéral et provinciaux et sont placés dans des familles d'accueil (souvent non-autochtones) ou sont adoptés (parfois même à l'étranger).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Perte d'identité et de repères pour les enfants retirés et traumatismes liés à la coupure drastique avec leur famille.</li><li>• Méfiance amplifiée face aux autorités et aux intervenants.</li></ul>
1969 – Publication du Livre blanc sur les affaires autochtones qui recommande : <ul style="list-style-type: none"><li>• L'abolition de la Loi sur les Indiens, du statut d'Indien et des réserves;</li><li>• Le transfert de la responsabilité des affaires autochtones aux provinces.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Perçu comme une autre manière d'assimiler les Premières Nations, autrement dit, comme un génocide culturel.</li></ul>

Comme nous pouvons le constater, plusieurs événements historiques successifs, impliquant les gouvernements, les autorités, les communautés religieuses et la population allochtone, ont grandement affecté les membres des Premières Nations et leurs descendants actuels.

Avec une aussi longue liste d'événements, dont la plupart visaient à s'appropriier les terres des autochtones par l'assimilation totale de ceux-ci au mode de vie sédentaire et colonialiste hérité de la France et de l'Empire britannique, on peut aisément comprendre les difficultés des hommes autochtones (et des membres de leur communauté) à aller vers les ressources d'aide qui sont issues de ce mode de vie.

## **Des facteurs qui alimentent la méfiance**

Rappelons quelques facteurs qui contribuent à maintenir ces hommes dans la méfiance. Ils ont été :

- Maintenus dans la pauvreté par les politiques et les mesures que les gouvernements passés ont mis en place ;
- Contraints par des manipulations gouvernementales et des menaces à leur liberté (pouvaient être emprisonnés à une certaine époque) à vivre sur une parcelle de terre restreinte avec leurs pairs ;
- Contraints par des violences physiques, psychologiques, verbales et spirituelles, à parler une autre langue que celle de leurs parents, à changer de vêtements et de coiffure, à renier une culture qui donnait du sens à leur vie en leur donnant une identité et en respectant leurs rythme et aspirations, en plus de valoriser leur rôle ;
- Victimes des maltraitances et des violences sexuelles de religieux aux mains desquels on les avait remis après les avoir arrachés de force à leurs familles ;
- Endeuillés par le suicide ou le décès découlant des maltraitances ou de l'absence de soins adéquats des membres de leur fratrie, de leur famille élargie, de leur communauté, qui ont vécu l'époque des pensionnats ;
- Endeuillés par le suicide ou le décès découlant des traumatismes intergénérationnels causés par les lois et mesures de « civilisation de l'Indien » ;
- Considérés et traités comme des enfants, même à l'âge adulte, par les lois en vigueur : ils ne pouvaient pas voter, exploiter le terrain situé sur la réserve où se trouvait leur maison, ni vendre cette maison à n'importe qui ni comme ils le souhaitaient (ils ne peuvent d'ailleurs toujours pas en 2021) ;
- Victimes de racisme de la part d'une population allochtone, qui a été encouragée en ce sens par ses « leaders spirituels » et politiques.

## **Des peurs similaires à celles des hommes allochtones abusés sexuellement**

En plus de ces blessures identitaires et traumatismes intergénérationnels, les hommes issus des Premières Nations ont intériorisé, à travers leur éducation et socialisation occidentales forcées, les dogmes d'un patriarcat omniprésent. Cela implique qu'ils doivent aussi surmonter les mêmes freins que les hommes allochtones du Québec lorsqu'ils ont été victimes d'abus sexuels :

- Peur d'être jugés comme des hommes faibles, incapables de se défendre ;
- Peur d'être perçus comme des homosexuels s'ils ont été abusés par d'autres hommes ;
- Peur d'être étiquetés comme de futurs abuseurs (ou peur d'en devenir), étant donné qu'ils ont été eux-mêmes abusés ;
- Peur de ne pas être crus, surtout s'ils ont été abusés par une femme ;
- Peur de se faire dire que ce n'était pas un abus puisqu'ils ont eu une érection ou qu'ils ont éjaculé lorsque c'est arrivé ;
- Peur de se faire répondre qu'ils ont sûrement aimé ça, puisque selon la croyance populaire, un homme a toujours le goût et est toujours prêt à avoir des relations sexuelles.

## Des fossés entre les cultures – Temps, considération holistique et langue

D'autres facteurs non négligeables peuvent interférer dans la demande d'aide des hommes autochtones auprès des ressources allochtones : une notion de temps différente, une difficulté à se reconnaître dans le type d'aide offert, et parfois, la barrière de la langue.

Dans nos ressources, le temps rythme les rencontres et les activités, alors que chez les autochtones, les rencontres et les activités rythment le temps. En d'autres termes, nous sommes habitués à adapter et à planifier nos activités et nos rencontres à un horaire précis, et cet horaire vise la productivité. Nous devons accomplir un maximum de tâches utilitaires dans un laps de temps précis et restreint, et si c'est possible, nous utiliserons certains moments de cet horaire pour nous occuper de ce qui se présente et qui n'était pas prévu. Chez les autochtones, ce qui se passe dans le moment présent est ce qui est le plus important. Il y a des tâches utilitaires à accomplir mais ces tâches ne sont pas plus importantes ou nécessaires que l'opportunité ou la rencontre qui se présente. De plus, la tâche utilitaire, comme l'opportunité ou la rencontre, prendra le temps qu'il faudra pour la compléter.

Pour plusieurs autochtones, s'ajoute à cette divergence de conception temporelle, une sensation de ne pas être considérés dans toutes leurs dimensions par les ressources allochtones. Dans notre système de soins et de services sociaux, nous avons tendance à orienter nos interventions sur la partie de la vie de la personne qui nous semble la plus problématique ou requérir le plus de soins. D'ailleurs, la presque totalité des services offerts par notre système le sont par des spécialistes : les médecins soignent le corps ; les psychologues, la santé mentale ; les travailleurs sociaux, les relations ; les prêtres se chargent de la spiritualité, etc. Chez les Premières Nations, l'individu qui souffre a souvent besoin d'être considéré dans toutes ses dimensions : physique, psychologique, émotionnel et spirituel. Être traité par rapport à une seule de ces dimensions ne fait pas de sens pour cet individu. D'ailleurs, ça ne fait pas plus de sens pour lui qu'on se préoccupe uniquement de lui et du problème qu'il a. Dans la conception de la guérison autochtone, il faut aussi se préoccuper de ce qui est sain chez lui, de sa famille et de sa communauté.

Finalement, la barrière de la langue. La presque totalité des services allochtones offerts le sont en français. Bien que plusieurs autochtones se débrouillent dans cette langue, ce n'est pas le cas de tous. Chez les Atikamekws ayant grandi dans leur communauté, par exemple, la langue maternelle et d'usage est l'atikamekw, et le français (lorsqu'il est parlé) est une langue seconde. Il en va de même pour d'autres Premières Nations. Or, lorsque des individus de ces communautés veulent avoir recours à nos services, ils se buttent à une langue qu'ils ne comprennent pas toujours bien et qu'ils peuvent avoir de la difficulté à parler. Il peut aussi s'avérer difficile pour eux de trouver les mots qui s'approchent le plus de leur vécu.

Bref, même si certains hommes autochtones ne se sentent pas nécessairement affectés par ce que leurs ancêtres ont vécu, leur recherche d'aide auprès de ressources allochtones peut s'avérer un défi important voire quasi impossible à relever.

# Les pistes d'intervention à privilégier pour favoriser la guérison des hommes autochtones

## Par où commencer pour favoriser la guérison des hommes autochtones?

Dans son édition de mars 2021 du document *La sécurisation culturelle en santé et en services sociaux – Vers des soins et des services culturellement sécurisants pour les Premières Nations et les Inuit*, le Gouvernement du Québec énonçait que « Au-delà de toutes les pratiques à privilégier [...], nous souhaitons souligner deux messages importants. Premièrement, chaque acteur de la santé et des services sociaux doit cheminer en prenant conscience de ses croyances et de ses connaissances à l'égard des Premières Nations et des Inuits. Deuxièmement, les acteurs de la santé et des services sociaux doivent aller à la rencontre des Premières Nations et des Inuits avec respect pour qu'ensemble ils puissent développer des soins et des services culturellement sécurisants. »

Le premier message implique que nous prenions conscience de nos croyances, préjugés, connaissances et pratiques à l'égard des Premières Nations et ce, en continue, car c'est ce qui influence le plus notre façon d'être et de faire lors des interventions. Cela implique aussi que nous faisons preuve d'humilité face à leurs vécus, leurs réalités, leurs façons de percevoir les services offerts et leurs problèmes, ainsi que face aux solutions qu'ils pourraient privilégier.

Le deuxième message nécessite que nous prenions compte des événements historiques qui ont marqué les Premières Nations et qui ont, encore aujourd'hui, des impacts négatifs pour leurs descendants. Cela sous-entend aussi que nous devons aller là où ces derniers se trouvent, étant donné qu'ils ne sont pas portés à venir vers nous, et que parfois, ils ne disposent pas des moyens nécessaires pour le faire. Il faut se rappeler que certains vivent dans des communautés éloignées, voire isolées géographiquement (Opitciwan et Wemotaci, par exemple). Ce message nous invite également à nous intéresser aux différentes cultures des Premières Nations que nous côtoyons, à apprendre d'elles et à adapter notre langage et nos pratiques pour que ces éléments fassent du sens avec leur réalité et leur vécu.

En ce qui concerne l'intervention auprès des hommes autochtones qui ont été abusés sexuellement, la littérature et les experts suggèrent d'appliquer certains principes. Ce qui suit présente notre compréhension de ces principes. Il pourrait être avisé de les valider auprès des communautés autochtones et des ressources culturellement sécurisantes pour ces communautés, avant de les tenir comme vérité.

## Avant d'intervenir

- Prendre conscience de nos inconforts et préjugés à l'égard des hommes abusés sexuellement issus des Premières Nations, et à l'égard des autochtones en général ;
- Apprendre à connaître les Premières Nations, tant sur le plan historique que culturel, à travers leurs problématiques, leurs apports à nos institutions, leurs traditions, leurs systèmes de valeur, leurs façons de vivre et de se guérir ;
- Reconnaître les facteurs historiques, intergénérationnels et culturels qui ont contribué à faire émerger et à maintenir les différents problèmes (dépendances, suicides, itinérances, violence, abus sexuels, etc.) au sein des Premières Nations ;
- Aménager un espace convivial, moins formel, en prévision des rencontres à réaliser ;
- Proposer des moyens alternatifs aux rencontres d'intervention en bureau fermé (marches en plein-air, café, etc.) ;
- Prévoir la présence d'un aîné autochtone ou d'une personne parlant la langue d'usage de l'homme lorsque c'est possible ;
- Établir des partenariats avec des ressources proposant des services culturellement pertinents pour les Premières Nations.



Photo : Steeve Bérubé, Atikamekw de cinquième génération.

## Dans le cadre de l'intervention proprement dite

- Prendre le temps de bien accueillir l'homme autochtone et d'établir un lien de confiance avec lui – prévoir plus de temps pour chaque rencontre que pour les hommes allochtones, de même que plus de rencontres pour tisser ce lien ;
- Éviter d'aborder les abus sexuels trop directement, et attendre que le lien soit suffisamment fort avant de le faire ;
- Éviter de regarder l'homme directement dans les yeux – plusieurs autochtones peuvent se sentir intimidés ou mal à l'aise dans ce contexte ;
- Adopter une attitude d'humilité face à l'homme et à ce qu'il accepte de nous confier ;
- Considérer l'homme dans chacune des dimensions de sa vie (physique, émotionnel, mental et spirituel), et ce, tout au long du processus d'intervention ;
- Se laisser guider par les sept (7) grands-pères/enseignements présents chez bon nombre de Premières Nations : la sagesse, l'amour, le respect, le courage, l'honnêteté, l'humilité et la vérité ;
- Rester ouvert face aux approches traditionnelles et aux rites de guérison proposés par les proches ou la communauté de l'homme ;
- Adopter des approches souples et demeurer attentifs et respectueux face aux hommes qui démontrent une résistance aux pratiques traditionnelles et culturelles ;
- Croire ce qui nous est confié ;
- Remercier l'homme d'avoir accepté de nous rencontrer et souligner son courage pour l'avoir fait ;
- Respecter le rythme de l'homme, et plus particulièrement ses silences, qui peuvent être plus longs et/ou plus nombreux que lors de nos interventions avec des allochtones ;
- Identifier/reconnaître clairement les gestes dénoncés comme une forme d'agression sexuelle, et indiquer clairement un message de réprobation face aux comportements sexuels de nature délinquante ;
- Déculpabiliser l'homme victime par rapport aux abus subis, et favoriser l'endossement de l'entière responsabilité des abus réalisés par l'homme qui a été auteur de tels abus ;
- Démontrer notre croyance dans les capacités de l'homme et soutenir celles-ci en tant qu'accompagnateur et partenaire ;
- Valoriser la contribution des ressources du milieu et les liens à faire avec le cercle élargi de l'homme ;
- Prendre en compte les dynamiques et les contextes sociaux et familiaux en cause dans notre analyse des besoins et des interventions à réaliser ;
- Établir des objectifs d'intervention qui privilégient les intérêts de l'homme et qui tendent à minimiser l'impact du dévoilement de l'abus et, le cas échéant, du processus socio-judiciaire sur la victime et la famille ;
- Autant que faire se peut, mettre en place l'encadrement nécessaire pour inciter l'agresseur à s'impliquer dans un processus de traitement et favoriser l'implication des membres de la famille non-abuseurs et de l'homme victime à recevoir l'aide thérapeutique appropriée ;
- Favoriser la continuité avec la même personne qui a débuté l'intervention.

En complément de ces principes, nous pourrions nous inspirer de certaines recommandations faites dans le rapport du Comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale, sortie à la fin de 2020, pour favoriser la guérison des hommes autochtones victimes d'abus sexuels.

Voici celles qui nous apparaissent les plus pertinentes en regard de **notre mandat** :

« **Recommandation 16** : Développer des services culturellement pertinents en matière d'agression sexuelle et de violence conjugale pour les Autochtones vivant en communautés ou en milieu urbain.

**Recommandation 17** : Réserver formellement, sur chaque table de concertation en matière d'agression sexuelle et de violence conjugale, selon les particularités locales, un siège pour l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador et/ou d'une organisation représentant les Autochtones en milieu urbain [...]

**Recommandation 19** : Adopter le principe directeur de valorisation et de sécurisation culturelle, nécessaire pour favoriser l'accès à la justice des Autochtones, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des communautés.

**Recommandation 20** : Assurer une meilleure représentation du personnel autochtone, notamment par l'embauche de personnes autochtones au sein des organismes d'aide et du système judiciaire.

**Recommandation 21** : Prévoir que les lignes générales de référencement développent une offre de services culturellement sécurisante.

**Recommandation 23** : Offrir à tous les juges et procureur.e.s appelé.e.s à travailler avec des justiciables et des victimes issus des communautés autochtones une formation régulière portant notamment sur :

- Les facteurs historiques sous-jacents à la violence conjugale et sexuelle en milieu autochtone :
  - Les données sociohistoriques ;
  - Les impacts sur les conditions de vie des communautés visées et des Autochtones en milieu urbain.
- La manière de s'exprimer, le non verbal, l'expression corporelle :
  - Les modes relationnels, les codes sociaux et les habiletés sociales pouvant avoir un impact sur la crédibilité accordée aux témoins.
- Les différentes conceptualisations du système de justice :
  - Les concepts de justice autochtone. »

Pour la **recommandation 23**, nous pourrions remplacer « les juges et procureur.e.s appelé.e.s à travailler avec des justiciables » par les intervenants appelés à travailler avec les hommes autochtones victimes.

# Quelques ressources culturellement sécurisantes en Mauricie et au Centre-du-Québec.

Ressources	Sercives offerts
<p><b>Centre d'amitié autochtone de Trois-Rivières</b> 819 840-6155 <a href="http://rcaa.qc.ca/info/les-centres/trois-rivieres/">rcaa.qc.ca/info/les-centres/trois-rivieres/</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Éducation</li> <li>• Employabilité</li> <li>• Intervention</li> <li>• Milieu de vie</li> <li>• Rapprochement interculturel</li> <li>• Études</li> </ul>
<p><b>Centre d'amitié autochtone de La Tuque</b> 819 523-6121 <a href="http://caalt.qc.ca">caalt.qc.ca</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement culturel</li> <li>• Développement économique</li> <li>• Accès aux services</li> <li>• Socio-communautaire</li> </ul>
<p><b>Conseil de la Nation Atikamekw</b> 1 866 523-6153 <a href="http://atikamekwsipi.com">atikamekwsipi.com</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Services sociaux Atikamekw Onikam</li> <li>• Services éducatifs, linguistiques et culturels</li> </ul>
<p><b>Conseil des Abénakis Odanak</b> 450 568-2810 <a href="http://caodanak.com">caodanak.com</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Éducation</li> <li>• Statut indien</li> <li>• Centre de santé</li> <li>• Salle familiale</li> </ul>
<p><b>Conseil des Abénakis Wôlinak</b> 819 294-6696 <a href="http://cawokinak.com">cawokinak.com</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Centre de santé</li> </ul>
<p><b>Grand Conseil de la Nation Waban-Aki</b> 819 294-1686 <a href="http://gcnwa.com">gcnwa.com</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Services sociaux</li> <li>• Service de maintien à domicile</li> <li>• Service de traduction</li> </ul>

# Références

## LIVRES

Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (2005). *Adapter nos interventions à la réalité autochtone*. Wendake (Québec) : Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador.

Lepage, P. (2019). *Mythes et réalités sur les peuples autochtones* (3e éd.) Québec : Institut Tshakapesh.

Pititkwe, M. (2016). *Nipekiwan – Je reviens*. Rouyn-Noranda (Québec) : L'ABC de l'édition.

Pititkwe, M. (2021). *Atcakoc – Le pardon*. Beloeil (Québec) : La Caboche.

## DOCUMENTS EN LIGNE

### Articles tiré des actes d'un colloque

Femmes Autochtones du Québec (2018). Plan d'action des Premières Nations contre les agressions sexuelles. Dans Femmes Autochtones du Québec, et Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador, *Forum des Premières Nations sur les agressions sexuelles*. Kahnawake, 2018. Kahnawake : Femmes Autochtones du Québec. Récupéré le 6 août 2021 de [https://www.faq-qnw.org/wp-content/uploads/2018/12/Rapport\\_Forum\\_ACS\\_fra\\_web.pdf](https://www.faq-qnw.org/wp-content/uploads/2018/12/Rapport_Forum_ACS_fra_web.pdf)

Femmes Autochtones du Québec (2018). Rapport du Forum des Premières Nations sur les agressions sexuelles. Dans Femmes Autochtones du Québec, et Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador, *Forum des Premières Nations sur les agressions sexuelles*. Kahnawake, 28 mai 2018. Kahnawake : Femmes Autochtones du Québec. Récupéré le 6 août 2021 de [https://www.faq-qnw.org/wp-content/uploads/2018/12/Rapport\\_Forum\\_ACS\\_fra\\_web.pdf](https://www.faq-qnw.org/wp-content/uploads/2018/12/Rapport_Forum_ACS_fra_web.pdf)

Picard, P.(2004). L'intervention au sein des Premières Nations : la nécessité d'une approche intégrée. Dans P. Picard, *4e colloque l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes*. Montréal, octobre 2004. Montréal : Association Plaidoyer-Victimes. Récupéré le 28 juillet 2021 de [intervention au sein des Premières Nation.pdf](#)

### Article tiré d'une encyclopédie

Robinson, A., *Acte pour encourager la civilisation graduelle* (2016). Dans *l'Encyclopédie Canadienne*. Repéré le 4 novembre 2021 de <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/acte-pour-encourager-la-civilisation-graduelle>

### Mémoire

Ellington, L. (2015). *Conceptions et expériences des hommes amérindiens ayant vécu des incidents de violence conjugale au Québec*. Mémoire de maîtrise, Université Laval, Québec, Canada. Récupéré le 6 août 2021 de <https://corpus.ulaval.ca/jspui/bitstream/20.500.11794/25753/1/31467.pdf>

## Publications

Aguiar, W. et Halseth, R. (2015). *Peuples autochtones et traumatisme historique : Les processus de transmission intergénérationnelle*. Prince George, C.-B. : Centre de collaboration nationale de la santé autochtone. Récupéré le 28 juillet 2021 de [http://www.nccah-ccnsa.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/142/2015\\_04\\_28\\_AguiarHalseth\\_RPT\\_IntergenTraumaHistory\\_FR\\_Web.pdf](http://www.nccah-ccnsa.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/142/2015_04_28_AguiarHalseth_RPT_IntergenTraumaHistory_FR_Web.pdf)

Comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale (2020). *Rebâtir la confiance – rapport du Comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale*. Secrétariat à la condition féminine. Récupéré le 28 septembre 2021 de <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/SCF/publications/violences/Rapport-accompagnement-victimes-AG-VC.pdf?1619808458>

Encyclopédie canadienne (2021). *Chronologie Peuples autochtones*. Récupéré le 5 novembre 2021 de <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/chronologie/first-nations>

Gouvernement du Canada (2017). *Les Premières Nations du Canada*. Gouvernement du Canada. Récupéré le 26 octobre 2021 de <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1307460755710/1536862806124>

Gouvernement du Québec (2021). *La sécurisation culturelle en santé et en services sociaux – Vers des soins et des services culturellement sécurisants pour les Premières Nations et les Inuit*. Sherbrooke : La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux. Récupéré le 27 septembre 2021 de <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2020/20-613-02W.pdf>

Holmes, C. et Hunt, S. (2017). *Les collectivités autochtones et la violence familiale : changer la façon d'en parler*. Prince George, C.-B. : Centre de collaboration nationale de la santé autochtone. Récupéré le 28 juillet 2021 de <RPT-FamilyViolence-Holmes-Hunt-FR.pdf>

Larivière, W. et Lumsden, M. (2018). « Tu n'as pas l'air autochtone! » et autres préjugés. Montréal : Amnistie internationale Canada francophone, et Mikana. Récupéré le 27 juillet 2021 de <https://amnistie.ca/sites/default/files/2021-04/livretFR.pdf>

Lavoie, B., L'Heureux, P., Houle, J., Martel, B., Arévian, A., Bacon, J., Brodeur, N., De Serres, J., Gagné, D., Gariépy, Y., HammondRivard, M., Martin, R. et Tremblay, G. (2021). *Coffre à outils pour hommes. Bonnes pratiques en intervention auprès des hommes. Vitalité – Laboratoire de recherche sur la santé (UQAM)*. Récupéré le 7 octobre 2021 de <https://www.polesbeh.ca/diffusion/coffre-outils-pour-hommes>

Picard, P. (2021, 14 novembre). Principes d'intervention pour les professionnels impliqués avec les autochtones. Pièce jointe d'un courriel à J. Simard. Récupéré de : [gripma@hotmail.com](mailto:gripma@hotmail.com)

Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (2019). *L'intervention auprès des hommes dans les Centres d'amitié autochtones du Québec*. Wendake : Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec. Récupéré le 27 juillet 2021 de <https://www.rcaaq.info/wp-content/uploads/2019/12/FR-Intervention-hommes.pdf>

Swiftwolfe, D. (2019). *Trousse d'outils pour les alliées aux luttes autochtones*. Montréal : Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal. Récupéré le 8 juillet 2021 de <https://reseauumtlnetwork.com/wp-content/uploads/2019/02/Trousse.pdf>

## Rapports de recherche

Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. (2019). *Réclamer notre pouvoir et notre place – Un rapport complémentaire Kepek-Québec*. Récupéré le 6 août 2021 de [EXEC\\_cover \(mmiwg-ffada.ca\)](https://www.mmiwg-ffada.ca/EXEC_cover).

Groupe de recherche et d'interventions psychosociales en milieu autochtone GRIPMA. (2005). *PROJET USSI-INIUN - Études sur les abus sexuel chez les Premières Nations du Québec - Rapport final*. Récupéré le 28 juillet 2021 de [Rapportfinalabussexuels-Ussi-Iniun2005.pdf](https://www.gripma.ca/Rapportfinalabussexuels-Ussi-Iniun2005.pdf)

Loiselle, M. et Legault. (2010). *Une analyse des déterminants de persévérance et de réussite des étudiants autochtones à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue*. Récupéré le 5 novembre 2021 de <https://esp.umontreal.ca/fileadmin/esp/documents/Cheminement/soutien-reussite/Autochtones-etudes%20sup%C3%A9rieures.pdf>

## Sites internet consultés

Conseil de la Nation AtikamekwSipi – [atikamekwsipi.com](http://atikamekwsipi.com)

Grand conseil de la Nation Waban-Aki - [gcnwa.com](http://gcnwa.com)

Native Land – [native-land.ca](http://native-land.ca)

Regroupement des Centres d'amitié autochtones du Québec - [rcaaq.info](http://rcaaq.info)

## Vidéos

Desnomie, T. (auteure et réalisatrice) (2008). *Nos histoires – Ça devait être fait* (film). Canada : ONF. Récupéré le 2021-10-15 de <https://www.onf.ca/film/nos-histoires-ca-devait-etre-fait/>

Martineau, R. (reporter) (2017). *La loi sur les Indiens au Canada* (reportage). Canada : Télé-Québec. Récupéré le 2021-10-25 de [https://www.youtube.com/watch?v=OA30UXJH\\_wY](https://www.youtube.com/watch?v=OA30UXJH_wY)

Newashish, D. (réalisateur) (2007). *Les enfants perdus* (film). Canada : Wapikoni mobile 2007. Récupéré le 2021-10-15 de <https://www.onf.ca/film/enfants-perdus/>

Obomsawin, A. (auteure et réalisatrice) (2010). *Quand toutes les feuilles seront tombées* (film). Canada : ONF. Récupéré le 2021-10-15 de [https://www.onf.ca/film/quand\\_toutes\\_les\\_feuilles\\_seront\\_tombees/](https://www.onf.ca/film/quand_toutes_les_feuilles_seront_tombees/)

Papatie, K. (auteur et réalisateur) (2007). *L'amendement* (film). Canada : Wapikoni mobile 2007. Récupéré le 2021-10-15 de <https://www.onf.ca/film/amendement/>

Wokde-Giorghis, A. (reporter) (2013). *Les pensionnats de la honte* (reportage). Canada : Radio-Canada. Récupéré le 2021-10-25 de [https://www.youtube.com/watch?v=\\_CKpBgwxWMk](https://www.youtube.com/watch?v=_CKpBgwxWMk)

